



COMPTE-RENDU SEANCE DU 25 AOUT 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 25 aout 2016.

Décide :

à 17 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions

Cœur de ville - Cession Tranche 1 - Nexity Foncier Conseil

De procéder à la cession, au profit de la société NEXITY FONCIER CONSEIL, des terrains en vue du développement du Cœur de Ville et à faire appel aux services de Maître HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal d'acter définitivement la cession de la tranche 1

Il est rappelé que le programme respectera les exigences du SCOTAT (soit 26 logements à l'hectare pour Guénange).

Sur cette tranche 1, il se décomposera de la façon suivante :

- 48 logements conventionnés
- 34 maisons individuelles
- 40 logements collectifs en accession à la propriété

Les désignations cadastrales concernées sont définies ainsi :

- Section 18 parcelle /111f de 356,64 ares à prendre sur la parcelle 333/123 et 344/111,
 - Section 18 parcelle/1j de 2,75 ares à prendre sur la parcelle 348/1
 - Section 18 parcelle 346/111 de 0,70 ares
 - Section 16 parcelle 413/100b de 0,21 ares à prendre sur la parcelle 226/100
- Soit une superficie totale de 360,30 ares.

Le prix de cession s'élève à 400 000 € (soit 11,10 €/m²).

L'avis du service France Domaine est de 25 €/m².

Le Conseil Municipal est cependant informé de l'importance considérable des travaux de viabilisation, notamment en terme de rétention des eaux pluviales (exigences police de l'eau), des terrassements lourds relatifs à la mise à niveau des surfaces à bâtir, de la non-valorisation d'une surface conséquente consacrée à un parc et du traitement sur place des terres souillées.

L'adjointe au Maire,
Nathalie CEDAT-VERGNE

